

ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel
Question écrite n° 5899

Texte de la question

M Christian Estrosi attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des charges d'enseignement d'education physique et sporitive. Le 6 juin 1968 un accord conclu entre l'Etat et le SNEEPS prevoyait notamment l'alignement indiciaire des charges d'enseignement de l'education nationale. Cet engagement n'a pas ete respecte. M Monory avait inscrit cette mesure dans le projet de budget pour 1989 repondant en cela a la legitime attente des charges d'enseignement d'EPS Le retrait de cette mesure dans le budget de l'education nationale pour 1989 a de fait suscite la colere de ces personnels. Il rappelle le travail remarquable qu'accomplissent en faveur de la jeunesse et du sport ces charges d'enseignement ce qui rend d'autant plus necessaire l'adoption de cette mesure de justice qu'ils reclament. Il souligne que son predecesseur s'etant engage dans ce sens, la parole de l'Etat doit etre respectee. Il lui demande ses intentions a ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - L'attention particuliere portee par le ministre d'Etat a la situation des charges d'enseignement d'education physique et sportive l'a conduit a proposer lors de la preparation de la loi de finances pour 1989 d'aligner l'echelle indiciaire des charges d'enseignement d'education physique et sportive sur celle des charges d'enseignement des autres disciplines. Cette proposition n'a pu etre retenue eu egard a l'ensemble des mesures prioritaires inscrites dans le projet de loi de finances en vue d'accroître les recrutements d'enseignants des la prochaine rentree scolaire. Une proposition repondant au meme objectif pourra, le cas echeant, faire l'objet d'un nouvel examen dans le cadre des travaux faisant suite a la concertation avec les organisations syndicales afin de revaloriser la situation des enseignants.

Données clés

Auteur: M. Estrosi Christian

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 5899

Rubrique: Education physique et sportive

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3388